

CADRES ET INGENIEURS : CHANGEMENT DE CADRE ? ou le passage « en Force »,... DU PUBLIC AU PRIVE ?

Vaste question, que celle du passage du « Public » au « Privé » ! En dehors des « petites provocations médiatiques » récentes, le débat mérite de se trouver engagé ! Nous pourrions bien nous y... (re)trouver !

Il est même loisible, à cet effet, de parler d'un changement de paradigme, tant les modifications susceptibles de se produire, (quand elles ne sont pas déjà intervenues), s'avèrent aussi profondes, que fondamentales !... Et la lente accélération du transfert, de façon plus ou moins insidieuse, du « Public » vers « le Privé » semble même se précipiter !... l'accélérateur bloqué ?

Service public,... secteur public

L'objet du propos ne consiste pas à introduire de subtiles distinctions entre l'un et l'autre. ... Chacun s'accorde bien à penser qu'au delà du « label juridique » concernant les « activités d'intérêt général », la limitation à ce seul point, serait nécessairement considérée comme réductrice.

Le Service Public recouvre outre la notion de fonction à remplir, la mission qui en découle. Mieux, celle ci en fait même partie intégrante. La question qui se pose, récurrente, analyse davantage la nature du glissement « progressif », entre ce qui était « traditionnellement » du domaine du « Public », et qui se trouve ainsi, privatisé...

La SNCF, dans ses diverses déclinaisons, a montré le chemin... (de fer), lorsque Réseau ferré de France a quitté le giron,... au profit (?) d'une externalisation menant insidieusement à la privatisation effective. On peut d'ailleurs se poser la question, en terme d'efficience !...

Un glissement progressif aussi inéluctable que programmé ?

Il fut un temps où les trains roulaient ! Autres temps,... où les avions volaient (par tous les temps ?), et les « usagers », entre temps devenus clients, n'avaient pas (encore), l'impression de se faire... rouler ! Le privé n'est pas la réponse unique à la qualité de service, sinon cela se saurait ! La pseudo concurrence tant vantée ne se retrouve pas depuis la privatisation de « France Télécom » sur les factures... (Collusions, concurrence ou ententes ?).

En même temps que l'enseignement public se voit sanctionné au niveau des postes (seize mille postes d'enseignants supprimés), les cadeaux au « privé » se multiplient, tels les « petits pains ». Classes surchargées d'un côté, élitisme de l'autre... Cela a au moins le mérite de la cohérence... pas exactement celle que nous appelons de nos vœux !

Des tendances lourdes et régressives

Les tendances lourdes observées, vont bien dans le sens précité ! Au delà de l'incantation, - et nous ne saurions évidemment nous limiter à cette approche -, il convient de rappeler d'une part les conséquences possibles, et d'en stigmatiser d'autre part les effets. Et les cas de dégradations constatées, sont légion !

Ce n'est pas faute d'avoir appelé sans cesse l'attention sur les risques pris, en cette occurrence, par ladite orientation !

Le « Privé », ne se définit évidemment pas comme le « Public » !

Les « règles du jeu » de l'un, d'ailleurs, ne sauraient se confondre avec celles de l'autre !

L'immixtion du « Privé » dans le « Public », en dehors des règles habituelles a intégré des comportements aussi inacceptables que formatés ! Les cadres « explosent », ... l'encadrement aussi ! Il n'en peut plus !

Les techniques du management de l'un, le « Privé », déjà fréquemment stigmatisées, deviennent, transposées sur l'autre, le « Public » un véritable non sens !

Certainement, le temps des incertitudes

Les théories, comme les thérapeutiques « associées », ne sont évidemment pas transposables, ni en terme d'esprit, (comme l'esprit des lois), ni en terme de lettre.... L'apologie du système libéral, (ou néo), dans ses diverses « déclinaisons », ne saurait ici acquiescer « droit de cité » dans tous les domaines ! Il est même étonnant,... stupéfiant serait peut être plus adapté, que malgré les déboires enregistrés, et le mot reste faible, le processus (au long cours) reste engagé !

Pire, on le dirait figé, intangible,... inchangé ! Cette orientation qui a pu être qualifiée de processus lourd, deviendrait elle incontournable ? Ne serait il pas temps, à partir de notre réflexion, de revenir sur des tendances qui nous mènent « dans le mur », avec ce sentiment supplémentaire, qui consiste à affirmer que loin de s'infléchir, le processus se renforce, pire, il s'accélère, loin de nos principes Républicains, loin de nos valeurs !

C'est au moment même où « Pôle Emploi » voit ses effectifs fondre que le chômage atteint des sommets ! Mais où est la cohérence ? Et pourquoi s'obstiner à mettre le service public en charpie ?

Mieux(?)... les embauches les plus récentes (et les plus urgentes), à « Pôle emploi », sont constituées par des... CDD !

Et l'encadrement dans cette « affaire » ?

La question de « l'encadrement », (privé ou public) en l'occurrence, tout comme le statut dudit encadrement, (cadre hiérarchique ou non), rejaille en terme de conséquences dommageables, sur l'ensemble de la chaîne professionnelle !

Selon le « cadre » dans lequel on se situe, l'encadrement aussi, d'une façon où d'une autre, a de plus en plus de mal à faire entendre sa voix ! Les dossiers, (on n'ose plus parler de négociations),...comme verrouillés, sont « présentés » clé en main, et la marge de manœuvre devient quasi inexistante ! Les effectifs s'effondrent ? Tant pis, il faut produire quand même davantage ! Les clients, en matière d'EDF, ne veulent pas changer d'opérateur ? Alors avec la loi NOME, (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) « on » va créer une concurrence artificielle, que « nous » allons payer ! Il fallait quand même « le faire », « inventer » un concept voulu par personne, et à la marge, antiéconomique ! Bravo !

Si la situation ne devenait pas aussi préoccupante, il eût été possible d'en rire, car nous voilà entrés dans le « royaume d'Absurdie », qui confine au ridicule !... Au profit (?) quand même de quelques uns ! Mais l'Europe, ici aussi, a « bon dos » !

Critiques ? L'encadrement ne va pas s'en... priver !

Le syndrome du « privé » se banalise ! Avec sa cohorte de limitation drastique des personnels, et en arrière plan, le

principe du « toujours plus (de charge de travail), pour toujours moins (de rémunération)!... Quant aux perspectives, si l'on peut dire, elles relèvent du... rétroviseur !...

Les exceptions à ce « principe », si elles ne sont pas légion, en sont d'autant plus inacceptables, que des avantages particulièrement indécents se voient affectés au seul « petit nombre » des « élus » agissants !... de fonds de pension, en niches fiscales et jetons de présence...

Quant aux effets sur « l'emploi », point besoin de caleulette : les embauches sont en chute libre au moment même où le chômage atteint de tristes records historiques !

L'exclusion se répand ? Alors on va, ipso facto, ... limiter les « aides » ! Nul besoin d'aller aux antipodes pour... marcher sur la tête !

Remise en question ? Une question de principes !

L'harmonisation « privé public », par le bas, bien évidemment, se traduit bien par des prises de décision à l'emporte pièce, dont toute idée de « négociation » (un « gros » mot...), semble absente ? Le diktat libéral (vers le « tout » privé), deviendrait la référence unique ! Comme la pensée du même nom ! Nous ne sommes toujours pas, prêts à battre en... retraite, sur ce terrain non plus !

Les arguties développées pour tenter de légitimer cette escroquerie qui constitue une régression (aussi) du service, n'a rien d'intellectuelle !

C'est Stéphane Hessel qui affirme : « Indignez Vous », nous sommes de plus en plus résolus à passer à... l'action ! L'encadrement ne saurait rester les bras ballants face à cette régression sociale sans précédent, qui d'ailleurs s'amplifie !

Cigarette, Whisky,... RGPP ?

Avec la « Révision Générale des Politiques Publique », (RGPP), ce sont des réorganisations aussi incohérentes que brutales, un véritable traitement... de choc, que « l'on » tente de mettre en place ! 150 000 postes qui vont « dégager », quand même ! Et puis, pour les « restants », quotité négligeable, les miettes sous forme de primes au mérite dispensées au compte goutte ! Que deviennent dans ce contexte délétère les principes liés au service public ? La sécurité de l'emploi, (engendrée par le statut), attachée à la fonction, était le corollaire de l'indépendance, de la neutralité et de l'impartialité des agents dans l'exercice de leur fonction. Si Courteline est bien mort, Kafka semble avoir repris force et vigueur ! Alors pour « oublier (?) », faudra t il avoir recours aux substances... du titre ou autres « antidépresseurs » ?

La notion d'objectif(s)

En terme d'objectifs, il n'est plus question de parler de « service », sans introduire cette notion de segmentation dans les pratiques, nécessairement différenciées.

De ce fait, les « Administrations » ont bien évidemment pris en compte les spécificités des besoins, dans leur gestion du quotidien, sans attendre les nouvelles injonctions d'ailleurs

paradoxaux !. A titre d'exemple, La Poste ne traitait pas, depuis bien longtemps « à l'identique », les questions propres aux usagers « lambda », et celles des entreprises. Mais on pourrait exciper en l'espèce de « l'Administration » en général, ou de telle ou telle en particulier.

La Protection Sociale, le Pôle emploi ou les transports, notamment répondent à ces mêmes caractéristiques. Ils avaient, pourtant, les uns et les autres anticipé !

Le drame, aujourd'hui, c'est que des objectifs contestables et contestés d'ailleurs se heurtent systématiquement à un « front du refus »... Il va bien falloir en tirer des conclusions ! Le seul objectif reste statutairement l'égalité de traitement de tous les citoyens ou administrés.

Des pratiques pas... pratiques, ou impraticables !

Si ces éléments ont bien été stigmatisés dans certains domaines, il en est d'autres, bien plus pervers encore !... Nous pourrions évoquer les domaines de l'hospitalisation publique et de l'hospitalisation privée. Le Service Public, au service de tous les publics, et il ne s'agit pas d'une répétition, ne saurait se trouver « comparé » au « privé ». Les champs (en dehors des champs opératoires), ne sont strictement pas comparables. D'un côté, un accueil indifférencié, pour le public, et de l'autre, pour le « privé », une « sélection » des seuls facteurs médicaux les plus « rentables » !... Tout le domaine du « lourd », ou du « social » se retrouvant évidemment dans le secteur public !

Comme d'ailleurs, le fait, aussi symbolique que symptomatique, de devoir payer, dans le privé, la communication (numéro surtaxé) y compris pour joindre les urgences ! C'est vrai, il n'y avait là, rien de plus... pressé !!!

Un impact évident sur l'encadrement

« Comparaison n'est pas raison » affirme la tradition... Et effectivement, l'assimilation des pratiques du privé en terme de service public, implique outre des dérives, une confusion dans les rôles et le « service ». La confusion des genres ne débouche jamais sur rien de bon ! Et singulièrement en matière de service. Les analyses « économiques », déjà difficiles, rendent complexes sinon audacieuses, et tendancieuses les « comparaisons ». La tarification à l'acte (T2A), n'a rien arrangé dans ce domaine ! Et la question des effectifs, sous couvert de concurrence, (à moins qu'il ne s'agisse d'émulation ?) accentue la tragique dégradation de la situation !

Jusqu'à quand donc ? Mais pour répondre à cette intéressante question, « on » pourra compter sur notre Organisation !

Nous avons donné, et continuons à donner sens à notre action. Nous voulons poursuivre, avec vous, cette orientation vitale !

Nous sommes prêts à relayer ladite action, et derechef, au profit(?) d'un meilleur service. Compte tenu de la dégradation constatée, on ne peut qu'améliorer le processus !

... Ce serait bien la moindre des choses !